





- Lister les applications (logiciels, plateformes Actes, plateforme Marchés Publics, parapheurs électroniques, Hélios ...) dans lesquelles figurent le nom des élus
- Prévoir si besoin de déléguer la signature du responsable légal
- Prendre connaissance de la fiche pratique de commande d'un nouveau certificat (ce qu'il faut fournir, ce qu'il faut signer, à qui l'envoyer...)
- Demander la création d'un mail nominatif pour la communication des résultats électoraux via EIREL (contact Préfecture – Mme PLAZA Laura, référente collectivités – 05 63 22 82 27 - [laura.plaza@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:laura.plaza@tarn-et-garonne.gouv.fr))

---

## Avant le scrutin

1<sup>er</sup> tour

15 mars  
2020

2<sup>ème</sup> tour

22 mars  
2020



- Modifier les noms et prénoms des nouveaux élus (voir fiches pratiques) dans les logiciels Berger-Levrault et Cosoluce
- Demander la création / suppression des mails (via le formulaire)
- Modifier les circuits de validation sur les parapheurs électroniques, mettre à jour les applications métiers et prévoir de former les nouveaux élus
- Commander les certificats électroniques (voir fiche pratique et bon de commande)  
**IMPORTANT** car préalable à toutes les opérations dématérialisées
- Modifier les comptes utilisateurs sur la plateforme [www.marchéspublics82.com](http://www.marchéspublics82.com) (voir fiche)
- Modifier les comptes utilisateurs sur la plateforme STELA Actes (voir fiche appairage nouveau certificat RGS)
- Mettre à jour les sites internet (mot du maire, mentions légales ...)
- Habilitier les nouveaux élus sur COMEDEC (contacter la Préfecture)
- Créer les nouveaux comptes REU (la Préfecture informera les communes concernées)
- Revoir la sécurité du système d'information (mots de passe, sauvegarde, ....)

# Après le scrutin





Formulaire d'assistance



05 63 21 62 00

**Merci de votre attention !**